

A retourner
à partir du
15 septembre 2016,

jusqu'à épuisement
des stocks



Dossier unique de demande d'une aide à la pratique sportive 2016 / 2017

Attention : avant de remplir votre dossier, vérifiez que vous répondez aux conditions page 2

JEUNE CONCERNE (né entre 1998 et 2010, soit de 6 à 18 ans)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél (obligatoire) :

Quotient Familial :

Date de naissance : / /

ASSOCIATION SPORTIVE CONCERNEE

Nom de l'association sportive:.....

Adresse du siège social :

Code postal : Ville :

@mail :

Nom, Prénom du Président du club :

Affilié à la fédération française de :

Numéro d'affiliation à l'ANCV :

(seuls les clubs conventionnés ANCV peuvent faire bénéficier leurs membres des coupons sports).

SPORT CONCERNE

Discipline sportive choisie :

Montant de l'adhésion annuelle (cotisation + licence) (1) : €

(1) : hors cours lorsque ceux-ci sont directement versés au professeur et hors équipement sportif

Obligatoire : Numéro de licence:
(saison 2016-2017)

Sans le numéro et la photocopie de la licence, les coupons sport ne seront plus délivrés

Partie réservée à l'administration

Aide accordée

..... €

Le : / /

DECLARATION SUR L'HONNEUR DU PRESIDENT DE CLUB

Je soussigné

président du club

- o certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur le présent document.
- o m'engage à faire bénéficier le jeune concerné du montant de l'aide financière qui sera accordée en déduction de l'adhésion de la saison 2016-2017.

Date : / /

Signature du président :

Cachet du club :

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A LA PRESENTE DEMANDE

- 1° photocopie de l'attestation de l'allocation de rentrée scolaire délivrée fin août par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou de l'allocation éducation enfant handicapé
- 2° photocopie du justificatif du Quotient Familial avec les dates de naissance des enfants
- 3° une enveloppe timbrée à l'adresse du jeune demandeur (1 seule par famille)
- 4° une **photocopie de la licence 2016-2017** délivrée par le club (**obligatoire**)

Rappel des conditions pour demander au moins une aide

Soit : résider dans le département, être âgé de 9 à 18 ans, bénéficiaire de l'ARS ou AEEH et avoir un QF inférieur à 950 (aide de la DDCSPP / Service : Jeunesse, Sports, Vie Associative)

Soit : résider à Aureilhan, Tarbes ou Lourdes, être âgé de 6 à 17 ans et avoir un QF inférieur à 700 (aide de du GIP)

Soit : résider à Tarbes, être âgé de 6 à 17 ans, bénéficiaire de l'ARS ou AEEH ou avoir des ressources inférieures à 15 000€ (aide de la ville de Tarbes)

Formulaire à compléter et à retourner avec les pièces justificatives dans UNE des structures suivantes, en fonction de l'adresse du demandeur :

➤ **Communes du 65 : hors TARBES**

A la DDCSPP (Service : Jeunesse, Sports, Vie Associative, Cité administrative Reffye, à Tarbes)

➤ **Tarbes : tous les quartiers sauf Nord et Ouest (Solazur et Debussy)**

A la Mairie de Tarbes (Service des Sports, rue Georges Clémenceau, bâtiment Pyrène, à Tarbes)

➤ **Tarbes : quartiers Nord et Ouest (Solazur et Debussy)**

Au GIP Politique de la ville Grand Tarbes et Lourdes (30 avenue Saint Exupéry, à Tarbes)